

# SAINT LOUIS

COLLÈGE  
LYCÉE & BTS

## 2026-2027

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint tous les renseignements concernant l'année scolaire 2026-2027 au Collège & Lycée Saint-Louis.

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez joindre l'établissement à partir du 24 août 2026.

**Collège Lycée Saint-Louis**

**63 Grand'rué CS 21065**

**29150 Châteaulin**

Site internet : [www.saint-louis29.net](http://www.saint-louis29.net)

☎ Standard 02 98 86 59 00 – Mail : [accueil@saint-louis29.net](mailto:accueil@saint-louis29.net)

☎ Vie scolaire 02 98 86 59 01 – Mail : [viescolaire@saint-louis29.net](mailto:viescolaire@saint-louis29.net)

Le lundi.....de 8h30 à 17h30

Le mardi.....de 7h30 à 17h30

Le mercredi.....de 7h30 à 12h45 **FERMÉ LE MERCREDI APRÈS-MIDI**

Le jeudi.....de 7h30 à 17h30

Le vendredi.....de 7h30 à 17h00

## SOMMAIRE

1- SAINT-LOUIS DE GONZAGUE .....	PAGE 3
2- PLAN DE L'ETABLISSEMENT.....	4
3- CALENDRIER SCOLAIRE .....	5
4- FONCTIONNEMENT.....	6-7
5- DIVERS.....	8
6- LIVRES SCOLAIRES ET FOURNITURES .....	9-10
7- INTERNAT.....	11
8- TRANSPORTS.....	12
9- REGLEMENT FINANCIER.....	13-14

## DOCUMENTS A TRANSMETTRE A L'ACCUEIL DE L'ÉTABLISSEMENT AVANT LE 22 AOUT 2026

A déposer à l'accueil ou à transmettre par mail à l'adresse : [accueil@saint-louis29.net](mailto:accueil@saint-louis29.net)

- ◀ Contrat de scolarisation, à compléter et à signer.
- ◀ Autorisation d'hospitalisation et droit à l'image.
- ◀ Modalités de paiement et formulaire de réduction.

**Ces documents sont transmis par courrier postal courant juillet 2026.**

- ◀ Coupon-réponse APEL (Association des Parents d'Elèves)
  - Disponible sur le site internet (Informations pratiques > Comment s'inscrire > Documents à télécharger)
- ◀ Attestation de responsabilité civile pour l'année scolaire 2026-2027.

## DOCUMENTS A CONSULTER SUR LE SITE DE L'ÉTABLISSEMENT

[www.saint-louis29.net](http://www.saint-louis29.net)

- ◀ Documentation de l'assurance scolaire Saint-Christophe.
- ◀ Fiche d'information APEL (Association des Parents d'Elèves).
- ◀ Projet éducatif.

# 1- SAINT-LOUIS DE GONZAGUE

Saint-Louis est un établissement catholique d'enseignement sous contrat d'association avec l'État. L'établissement est sous la tutelle des Frères de Ploërmel. La totalité de la scolarité est prise en charge par l'État. L'immobilier, le caractère propre, la restauration et l'hébergement restent à la charge des familles. La gestion associative de l'établissement est assurée par l'OGEC.

## LA STRUCTURE SCOLAIRE

---

- ❖ Un Collège de 400 élèves.
- ❖ Un Lycée de 300 élèves qui prépare aux Baccalauréats, séries générales et technologiques (STMG Sciences et Technologies du Management et de la Gestion).
- ❖ Un BTS SIO (Services Informatiques aux Organisations) de 40 étudiants qui comporte deux options :
  - Solutions Logicielles et Applications Métiers (SLAM)
  - Solutions d'Infrastructure, Systèmes et Réseaux (SISR)
- ❖ Un internat de 80 élèves de la 6<sup>ème</sup> au BTS.

Le collège-lycée Saint-Louis de Châteaulin et le collège Saint-Germain de Pleyben forment un même ensemble scolaire avec une direction unique.





## LE CONSEIL DE DIRECTION

---

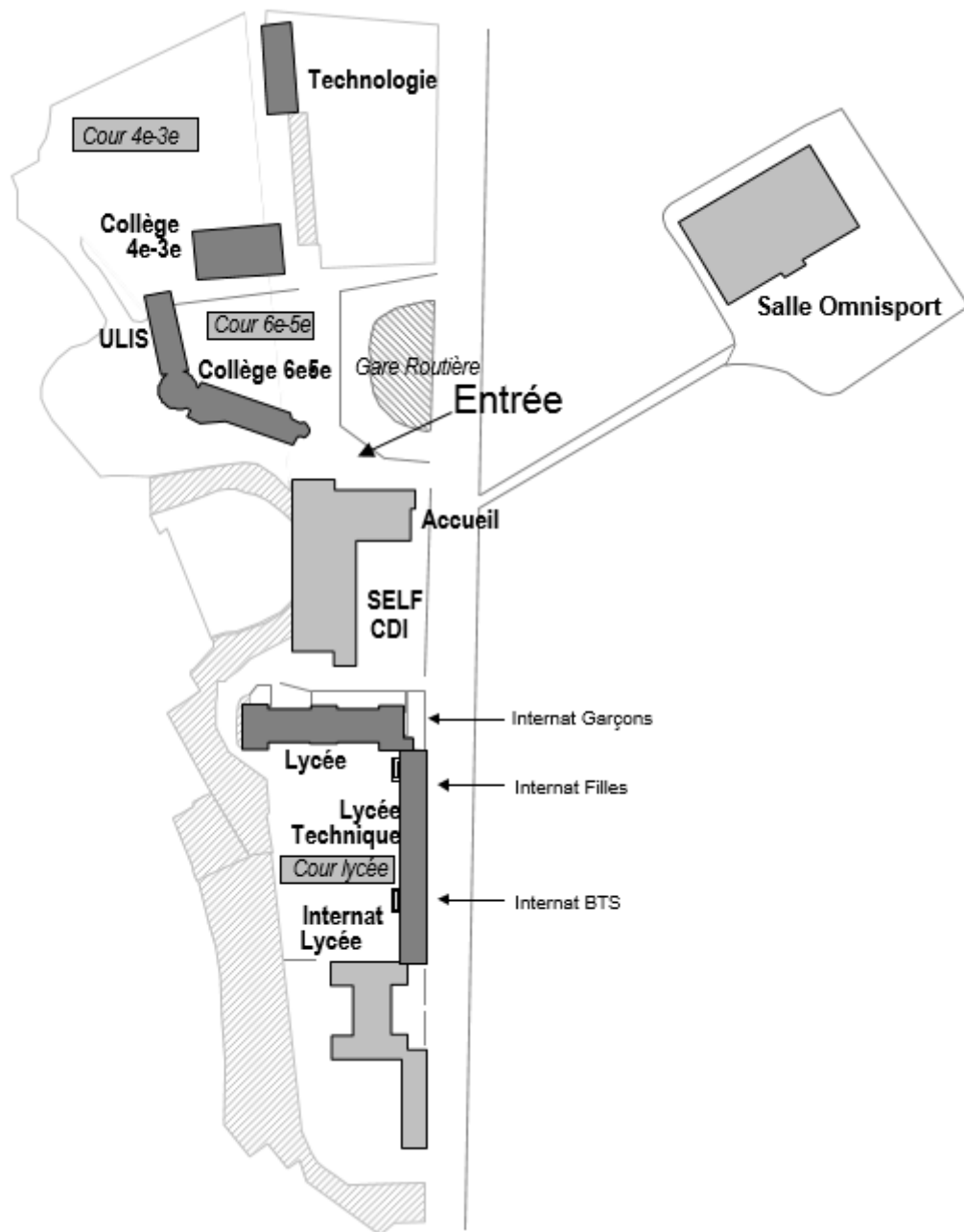
◀ Le Chef d'établissement	Fabrice Boismeu
◀ Le Coordinateur du lycée/adjoint de direction	Michel Huvé
◀ Le Coordinateur du cycle 6 <sup>ème</sup>	Philippe Ménard
◀ La Coordinatrice du cycle 5 <sup>ème</sup> -4 <sup>ème</sup>	Gaëlle Lescop
◀ Le Coordinateur du cycle 3 <sup>ème</sup>	Jean-Pierre Autret
◀ Les Coordinateurs du cycle BTS	Caroline Piton et Gwénoélé Quimerch
◀ L'Attaché de gestion	Philippe Tomine

## LES SERVICES

---

◀ L'accueil, le standard : Caroline Favennec		accueil@saint-louis29.net
◀ La comptabilité : Natacha Henneton		comptabilite@saint-louis29.net
◀ Le secrétariat : Géraldine Bourhis		secretariat@saint-louis29.net
◀ La vie scolaire : Henri Morvan <b>(CPE)</b> Caroline Herçun Sylvie Petton Marie-Claire Tréguier Laurent Urien		viescolaire@saint-louis29.net

## 2- PLAN DE L'ÉTABLISSEMENT



# 3- CALENDRIER SCOLAIRE

## JOURS DE RENTRÉE EN COLLÈGE-LYCÉE-B.T.S.

La rentrée des élèves est fixée selon le calendrier suivant :

- 6<sup>èmes</sup> : mardi 1er septembre 2026 à 9h
- 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> : mercredi 2 septembre 2026 à 8h
- Secondes : mardi 1er septembre 2026 à 9h
- Premières et Terminales : mercredi 2 septembre 2026 à 8h
- BTS 1<sup>ère</sup> année : mercredi 2 septembre 2026 à 9h
- BTS 2<sup>ème</sup> année : mardi 1er septembre 2026 à 9h

**Les internes** s'installeront le mardi 1er septembre :

- à partir de 17h pour les 6<sup>e</sup>, 2<sup>nd</sup> et BTS 2<sup>e</sup> année
- entre 17h30 et 19h pour les 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 1<sup>e</sup>, Terminales et BTS 1<sup>e</sup> année

**Un chèque de caution de 80 € sera à remettre au surveillant d'internat ce jour-là.**

## CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Vacances de Toussaint	du vendredi soir 16 octobre 2026	au lundi 2 novembre 2026 à 9h
Armistice	du mardi soir 10 novembre 2026	au jeudi 12 novembre 2026 à 8h
Vacances de Noël	du vendredi soir 18 décembre 2026	au lundi 4 janvier 2027 à 9h
Vacances d'Hiver	du vendredi soir 19 février 2027	au lundi 8 mars 2027 à 9h
Weekend de Pâques	du vendredi soi 26 mars 2027	au mardi 30 mars 2027 à 8h (lundi de Pâques férié)
Vacances de Printemps	du vendredi soir 16 avril 2027	au lundi 3 mai 2027 à 9h
Victoire de 1945 et Pont de l'Ascension	du mercredi soir 5 mai 2027	au lundi 10 mai 2027 à 9h
Pentecôte	du vendredi soir 14 mai 2027	au mardi 18 mai 2027 à 8h (lundi de Pentecôte férié)
Fin d'année officielle	vendredi soir 2 juillet 2027 (selon calendrier des examens)	

**A noter :** L'action éducative « théâtre » pour tous les élèves de secondes est obligatoire et se déroulera du 21 au 25 septembre 2026. Une participation d'environ 75 € est demandée aux familles. Cette somme sera portée sur la facture.

# 4- FONCTIONNEMENT

## LES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00 – 8h55					
8h55 - 9h50	DEBUT DES COURS A 9h00				
9h50 – 10h10					
10h10 – 11h05					
11h05 – 12h00					
			LYCEE		
13h25 – 14h20			BTS		
14h20- 15h15			BTS		
15h15 – 15h30					
15h30 – 16h25					
16h25 – 17h20	LYCEE	LYCEE		LYCEE	

## LA RELATION ÉTALISSEMENT-FAMILLE, VIE SCOLAIRE

Au collège et au lycée :

En fonction de la nature de la correspondance, celle-ci est à adresser :

- à la vie scolaire
- au professeur (suivi pédagogique et discipline du cours)
- au professeur principal (orientation)
- au coordinateur de cycle
- au chef d'établissement

En particulier, au collège : Les familles sont invitées à utiliser le carnet de correspondance et à le consulter très régulièrement. Il convient de l'utiliser pour :

- les demandes d'absences
- les dispenses de sport (transmettre le justificatif au professeur d'EPS et par mail à la vie scolaire [viescolaire@saint-louis29.net](mailto:viescolaire@saint-louis29.net))
- les demandes de rendez-vous
- les autres correspondances

Les sanctions données apparaissent sur le carnet.

Vie scolaire - échange avec l'établissement :

Pour signaler une absence ou un retard, pour correspondre avec l'établissement, vous devez utiliser de préférence la messagerie suivante : [viescolaire@saint-louis29.net](mailto:viescolaire@saint-louis29.net) ou téléphoner au **02 98 86 59 01**

## LES RÉSULTATS SCOLAIRES

Les bulletins sont disponibles sur le site «Ecole Directe». **Vous devez les télécharger à chaque période** car ils ne sont disponibles que pendant l'année scolaire en cours.

Les familles reçoivent un code d'accès confidentiel pour suivre les résultats sur «Ecole Directe» courant septembre. Les élèves reçoivent également un code d'accès différent.

## LES RÉUNIONS DE PARENTS

- ◀ En septembre : Présentation du travail de l'année. Les parents choisissent des parents correspondants qui une fois formés par l'APEL, participeront aux conseils de classes.
- ◀ Au 1<sup>er</sup> trimestre : Rencontres individuelles avec les professeurs.
- ◀ Au 2<sup>ème</sup> trimestre : Rencontres liées à l'orientation scolaire en 3<sup>èmes</sup>, 2<sup>ndes</sup>, 1<sup>ères</sup> et terminales.

## RESTAURATION

---

Pour le passage au self, chaque élève dispose :

D'une carte d'accès provisoire à la rentrée, puis d'une carte définitive avec photo jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En cas de perte ou de détérioration de la carte, le coût du remplacement de 5 € sera porté sur la facture (s'adresser à la comptabilité).

## SANTÉ

---

Le personnel de l'Accueil assure des soins de base. En cas de maladie, de traumatismes, etc... les parents sont appelés pour venir prendre en charge leur enfant.

Médicaments : l'établissement n'a pas de personnel habilité (médecin, infirmière) et n'a pas le droit de délivrer des médicaments aux élèves. En cas de besoin les parents doivent mettre en place un PAI accompagné d'une ordonnance médicale.

## ASSURANCES

---

Chaque élève doit être assuré par une assurance responsabilité civile, pour les dommages occasionnés (attestation à fournir).

La Garantie Individuelle Accident (dommages que l'élève se cause à lui-même) est incluse dans la contribution scolaire.

## ÉTUDE DU SOIR

---

Sur demande écrite des parents, les collégiens peuvent rester en étude jusqu'à 17h20. Cette étude est gratuite.

Elle est à distinguer de l'aide aux devoirs proposée aux collégiens à la rentrée.

## PASTORALE ET CONNAISSANCE DES RELIGIONS

---

Le projet pastoral de l'établissement s'inspire du projet mennaisien « une école pour faire connaître Jésus-Christ et proposer son évangile ». Cette proposition est faite dans le respect des convictions de chacun et organisée de la façon suivante :

6<sup>èmes</sup>-5<sup>èmes</sup> : les familles font le choix entre la catéchèse et la culture religieuse.

4<sup>èmes</sup>-3<sup>èmes</sup> : une proposition est faite aux volontaires le mardi à 16h25.

Pour les élèves de secondes, une heure de Rencontre Humaine et Spirituelle est prévue par quinzaine.

Aux autres niveaux, différents temps forts sont organisés.

Une messe mensuelle (pour les volontaires) aura lieu sur le temps de midi.

Ces activités ont pour but de permettre à chacun de grandir harmonieusement et spirituellement.

---

# 5- DIVERS

## L'A.P.E.L.

---

L'Association des parents d'élèves (APEL) a pour rôle d'associer et de faire participer un maximum de parents à la vie de l'établissement.

Le bureau de l'APEL rencontre régulièrement le chef d'établissement. Ensemble, ils construisent des projets pour animer et améliorer la vie de l'école.

## L'O.G.E.C.

---

L'O.G.E.C. (Organisme de Gestion) assure la gestion associative de l'établissement.

## L'ASSOCIATION SPORTIVE

---

En début d'année, les professeurs d'EPS font diverses propositions aux élèves sur l'heure de midi et le mercredi après-midi. Des compétitions sont organisées.

## LA CAISSE DE SOLIDARITÉ

---

La Caisse de Solidarité gère des fonds qui seront redistribués aux familles qui rencontrent des difficultés financières et qui en font la demande (dossier à demander à l'accueil).

## LA CHORALE

---

La chorale, animée par la professeure d'éducation musicale, se réunit sur le temps de midi et est ouverte à tous les élèves du collège.

## PPMS (PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE)

---

### Les bons réflexes en cas d'accident majeur

- N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au-devant du danger.
- N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer.
- Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans l'établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer.
- Ne téléphonez pas, n'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser. En particulier n'essayez pas de contacter votre enfant sur son portable car il sera éteint.
- Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

# 6- LIVRES SCOLAIRES, FOURNITURES AU COLLÈGE

## LES LIVRES SCOLAIRES

Ils sont fournis par l'établissement. Tout livre perdu ou abîmé sera facturé à la famille.

## LE CARNET DE CORRESPONDANCE

Il est fourni par l'établissement et porté sur la facture. Il est obligatoire.

## LES FOURNITURES SCOLAIRES DEMANDÉES AU COLLÈGE :

<b>Français</b>	<input type="checkbox"/> 1 grand classeur à levier avec intercalaires <input type="checkbox"/> 1 classeur souple avec 6 intercalaires <input type="checkbox"/> 1 grand cahier 96p 24x32 grands carreaux	<input type="checkbox"/> 1 dictionnaire <input type="checkbox"/> Pochettes transparentes <input type="checkbox"/> 4 surligneurs
<b>Maths (pour la 6è)</b>	<input type="checkbox"/> 1 grand cahier 24x32 <input type="checkbox"/> 2 équerres (maison+collège) <input type="checkbox"/> 2 règles graduées (maison+collège)	<input type="checkbox"/> 2 rapporteurs (maison+collège) <input type="checkbox"/> 2 compas (maison+collège) <input type="checkbox"/> 1 ardoise blanche effaçable + 1 feutre effaçable
<b>Maths (à partir de la 5è)</b>	<input type="checkbox"/> 1 calculatrice collège <input type="checkbox"/> 1 rapporteur <input type="checkbox"/> 1 équerre <input type="checkbox"/> 1 règle graduée	<input type="checkbox"/> 1 compas <input type="checkbox"/> 1 ardoise blanche effaçable à sec + 1 feutre effaçable <input type="checkbox"/> 1 cahier 24x32 ou 1 classeur (choix indiqué par l'enseignant à la rentrée)
<b>Anglais</b>	<input type="checkbox"/> 1 grand cahier 96p 24x32 grands carreaux <input type="checkbox"/> 1 cahier de brouillon <input type="checkbox"/> Des écouteurs (type mp3/téléphone)	
<b>Histoire Géographie EMC</b>	<input type="checkbox"/> 2 grands cahiers 96p 24x32 grands carreaux	
<b>SVT</b>	<b>En 6è :</b> <input type="checkbox"/> 1 grand classeur à levier avec intercalaires <input type="checkbox"/> 1 classeur souple avec 6 intercalaires <input type="checkbox"/> 1 lot de pochettes plastiques	<b>En 5è, 4è, 3è :</b> <input type="checkbox"/> 1 classeur souple avec 6 intercalaires <input type="checkbox"/> 1 lot de pochettes plastiques
<b>Physique-Chimie</b>	<input type="checkbox"/> 1 grand classeur à levier avec intercalaires <input type="checkbox"/> 1 classeur souple avec 6 intercalaires	<input type="checkbox"/> 1 lot de pochettes plastiques <input type="checkbox"/> Copies simples grands carreaux
<b>Technologie</b>	<input type="checkbox"/> 1 classeur souple avec 6 intercalaires <input type="checkbox"/> 1 lot de pochettes plastiques <input type="checkbox"/> Écouteurs avec prises « jack » (pas d'écouteurs sans fil)	<input type="checkbox"/> Crayons fluos <input type="checkbox"/> Quelques feuilles de classeur 21x29,7 <input type="checkbox"/> 1 bloc-notes A5 (pour le niveau 4è)
<b>Education Musicale</b>	<input type="checkbox"/> 1 porte vue de 100 vues	
<b>Breton</b>	<input type="checkbox"/> 1 porte vue de 100 vues	<input type="checkbox"/> 1 lot de feuilles de classeur
<b>Allemand</b>	<input type="checkbox"/> 1 grand cahier 96p 24x32 grands carreaux <input type="checkbox"/> 1 cahier 22x17 à carreaux (peut être le même que l'année précédente)	<input type="checkbox"/> Écouteurs avec prises « jack »
<b>Espagnol</b>	<input type="checkbox"/> 1 classeur souple avec 6 intercalaires	
<b>Arts Plastiques</b>	<input type="checkbox"/> Crayons de couleurs, crayons feutres <input type="checkbox"/> 1 stylo bille 4 couleurs	<i>La Peinture et les feuilles de dessin seront commandées par le collège et facturés aux familles</i>
<b>EPS</b>	<input type="checkbox"/> 2 paires de chaussures de sport (pour l'extérieur et le gymnase) <input type="checkbox"/> Chaussettes et tenues <input type="checkbox"/> Maillot de bain (short interdit)	<input type="checkbox"/> Bonnet de bain obligatoire <input type="checkbox"/> Lunettes de piscine conseillées <input type="checkbox"/> Raquettes de badminton (utilisées en 6è et 4è) <input type="checkbox"/> Raquettes de tennis de table (utilisées en 5è et 3è)
<b>Pastorale (6è-5è)</b>	<input type="checkbox"/> 1 grand cahier 96p 24x32 grands carreaux (Le cahier servira pour les deux années)	
<b>Fournitures diverses</b>	<input type="checkbox"/> 1 agenda <input type="checkbox"/> 1 pochette cartonnée pour les documents administratifs à faire signer <input type="checkbox"/> Copies doubles grand format grands carreaux	<input type="checkbox"/> Feuilles grand format grands carreaux <input type="checkbox"/> 1 lot de cahiers de brouillon <input type="checkbox"/> Crayons gris, crayons de couleur, feutres, fluo, stylo à encre, stylo à bille, effaceur, colle, trousse (cutter interdit)

# LIVRES SCOLAIRES, FOURNITURES AU LYCÉE

## LES LIVRES SCOLAIRES AU LYCÉE

---

L'établissement met les livres à disposition des élèves. Tout livre perdu ou abîmé sera facturé à la famille.

## LES FOURNITURES AU LYCÉE

---

Il n'y a pas de liste établie. Chaque enseignant communiquera les fournitures nécessaires.

Pour les TP de Sciences en 2<sup>nde</sup> : 1 blouse blanche en coton marquée du nom de l'élève.

# 7- INTERNAT

**UN CHÈQUE DE CAUTION DE 80 € EST DEMANDÉ A LA  
REMISE DES CLÉS LE JOUR DE L'INSTALLATION**

## CONDITIONS D'ACCUEIL

---

### Internat Garçons et Internat Filles :

- ◀ Logement en chambre individuelle
- ◀ Les études se font en chambre porte ouverte ou en espace commun, sous la responsabilité du surveillant.

### BTS :

- ◀ Logement en chambre individuelle
- ◀ Gestion en semi autonomie (le règlement de l'internat sera remis à la rentrée)

## TROUSSEAU

---

L'établissement fournit le lit (1,90m x 0,80m) et le matelas.

Il revient à la famille d'apporter : alèse, draps, couvertures, couette et traversin

## HORAIRES JOURNALIERS

---

La prise en charge à l'internat commence après les cours, à partir de 16h30.

La soirée à l'internat comprend deux temps d'étude :

- ◀ De 17h25 à 19h00
- ◀ À partir de 20h15

Le diner est servi à 19h.

Le lever a lieu à 7h00.

## MERCREDI APRÈS-MIDI

---

### Au Collège :

Les autorisations de sortie ne peuvent être accordées que s'il y a prise en charge directe par les parents et sur demande écrite préalable.

### Au Lycée :

Les élèves internes ont la possibilité de sortir le mercredi après-midi et les autres jours en fin de journée, selon un horaire convenu entre le responsable de la vie scolaire et la famille.

## CORRESPONDANCE, TÉLÉPHONE

---

Pour adresser une lettre à un élève interne, vous voudrez bien préciser la classe de l'élève sur l'adresse.

Nous demandons aux parents de ne pas appeler leur enfant au standard à moins d'urgence. Celui-ci se chargera cependant de transmettre le message reçu.

# 8- TRANSPORTS

TRANSPORT DES EXTERNES, DEMI-PENSIONNAIRES ET INTERNES\*

Inscription simple et rapide sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)

\* les cars arrivent pour 8h45 le lundi matin et partent après 16h30 le vendredi.

Ligne Châteaulin-Brest

Ligne Châteaulin-Carhaix

Ligne Châteaulin-Quimper

} inscription auprès de **BREIZHGO**

## Transport Transdev CAT Châteaulin

- ◀ Brasparts-Lannédern-Loqueffret **1**
- ◀ Cast **2**
- ◀ Châteaulin ville **2**
- ◀ Dinéault **2**
- ◀ La Presqu'île de Crozon (gare d'Argol – Telgruc – Tal ar Groas – Lanvéoc – Roscanvel – Crozon – Camaret) **1**
- ◀ Le Faou – Rosnoën – Hanvec **2** sauf le mercredi
- ◀ Locronan-Plonévez-Porzay **2**
- ◀ Lopérec **2**
- ◀ Pleyben **1**
- ◀ Ploéven **2**
- ◀ Plomodiern **2**
- ◀ Plonévez-du-Faou – Le Cloître Pleyben **1**
- ◀ Pont-Coblant-Gouézec-Lothey **2**
- ◀ Pont de Buis - Quimerc'h **2**
- ◀ Saint-Ségal **2**
- ◀ Quéménéven **2**
- ◀ La gare de Quéménéven (Briec) **2**
- ◀ Saint-Coulitz **2**
- ◀ Saint-Nic – Pentrez **2**
- ◀ Trégarvan **2**

**Matin : 1 → arrivée pour 8h (sauf le lundi à 9h, début des cours)**

**2 → arrivée pour 8h et pour 9h**

**Soir : départ vers 16h30 et 17h30, sauf le vendredi 16h30.**

## Transport Transdev CAT Carhaix

- ◀ Châteauneuf du Faou **2**

# 9- RÈGLEMENT FINANCIER

## 1- TARIFS 2026-2027

### **CONTRIBUTION DES FAMILLES**

Nos tarifs couvrent les dépenses ainsi que les frais correspondants à la scolarité de votre enfant, non pris en charge par l'Etat et les collectivités

Il appartient à chaque famille de choisir la contribution en conscience, selon ses capacités financières et en fonction de son Revenu Fiscal de Référence (cf votre avis d'imposition). **Le calcul** est le suivant : *Revenu Fiscal de Référence / Nombre de parts* :

- Tarif A si **le calcul** est inférieur à 9 000 €
- Tarif B si **le calcul** est compris entre 9 000 € et 15 000 €
- Tarif C si **le calcul** supérieur à 15 000 €.

Tarifs mensuels 2026-2027 sur 10 mois		Collège	Lycée	BTS
Tarif établi en fonction de vos revenus	Tarif A	56 €	62 €	93 €
	Tarif B	62 €	68 €	99 €
	Tarif C	68 €	74 €	105 €

### **DEMI-PENSION 4 REPAS (L M J V sauf en BTS).**

*Tarifs en vigueur en 2026-2027 susceptible d'évolution liée à l'inflation*

Le coût d'un repas pris au self pour un demi-pensionnaire est de **5,90 €**.

Le coût d'un repas occasionnel est de **6,10 €**.

Régularisation du tarif en fonction du nombre de repas pris au cours de l'année scolaire.

### **HÉBERGEMENT/INTERNAT**

Le coût de l'internat : **100 € par mois** soit 1000 € par an.

Le coût de la restauration pour un élève interne est de **13 € par jour**.

Régularisation du tarif en fonction du nombre de repas pris au cours de l'année scolaire.

**Un chèque d'arrhes** (non remboursable) de 100 € est demandé à l'inscription en internat.

**Un chèque de caution** de 80 € est demandée à la remise des clés le jour de l'installation. Le chèque sera encaissé en cas de dégradations.

**NB** : Le régime est choisi pour l'année entière. Un changement de régime exceptionnel doit recevoir l'aval du chef d'établissement.

Tout mois commencé est dû.

### **Ci-dessous un exemple (non contractuel) d'un élève au tarif A :**

\* simulation réalisée pour un collégien finissant le 25/06/2027 et un lycéen finissant le 11/06/2027.

Tarifs mensuels 2026-2027 sur 10 mois		Collège	Lycée	BTS1	BTS2
DEMI-PENSIONNAIRE 4 REPAS	Contribution tarif A	56,00	62,00		
	Restauration *	80,30	75,60		
	<b>Total</b>	<b>136,30</b>	<b>137,60</b>		
DEMI-PENSIONNAIRE 5 REPAS				93,00	93,00
				88,50	67,90
				<b>181,50</b>	<b>160,90</b>
INTERNE	Contribution tarif A	56,00	62,00	93,00	93,00
	Restauration *	221,00	208,00	195,00	149,50
	Hébergement	100,00	100,00	100,00	100,00
	<b>Total</b>	<b>377,00</b>	<b>370,00</b>	<b>388,00</b>	<b>342,50</b>

## 2- RÉDUCTIONS

---

### Contribution des familles

Une réduction de 40 % est appliquée sur la contribution à partir du 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille (scolarisé à Saint-Louis).

Une réduction de 30% est appliquée pour chaque enfant d'un salarié OGEC non enseignant du réseau de l'Enseignement Catholique du Centre-Ouest Finistère.

### Réduction réseau enseignement catholique du Centre-Ouest Finistère (ce document vous est transmis en juillet)

Si vous êtes concernés, merci de compléter et de retourner le formulaire pour la fin août.

### Pour les collégiens boursiers

Compte tenu de l'aide du Conseil Départemental du Finistère, le coût du déjeuner est plafonné à 2 € pour les collégiens boursiers demi-pensionnaires et internes, après déduction des bourses.

### Restauration

Concernant la restauration, une réduction de 5 % est appliquée au 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille et de 10 % à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

## 3- MODES DE RÈGLEMENTS

---

- ♦ Par prélèvements automatique mensuel (10 échéances du 10 octobre au 10 juillet)
  - ♦ Par chèques (montant annuel réglé en 3 échéances en début d'année : 31 octobre, 31 janvier et 30 avril) ; préciser la date au dos des chèques)
    - En début d'année scolaire, **une facture annuelle** relative à la contribution, la restauration et l'hébergement vous est adressée sur votre espace « Ecole Directe ». Votre échéancier de règlement y figure.
- Des factures complémentaires ou avoirs peuvent vous être adressés en cours d'année (livres, voyages scolaires, bourses nationales...) modifiant votre échéancier ; ce dernier sera alors ajusté. Ces documents sont disponibles uniquement pendant l'année en cours.
- Le prix des repas est décompté au-delà du 3<sup>ème</sup> jour d'absence (sur demande écrite des parents).

**NB** : Le régime est choisi pour l'année entière. Un changement de régime exceptionnel doit recevoir l'aval du chef d'établissement. Tout mois commencé est dû.

En cas de difficultés financières, merci de contacter la comptabilité pour étudier ensemble un échéancier.

## 4- FRAIS COMPLÉMENTAIRES

---

- Ponctuellement des frais complémentaires pourront être facturés en lien avec des sorties pédagogiques, livres et fournitures diverses. Les frais liés à un séjour scolaire feront l'objet d'un échéancier spécifique.
- L'adhésion pour le fonctionnement de l'Association Sportive est obligatoire pour tous les élèves. Forfait annuel de 5,90 €.
- La cotisation à l'APEL (Association des Parents d'Élèves) est proposée pour un montant de 18,50 €. L'APEL représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) et des pouvoirs publics. Elle participe activement à la vie de l'établissement. Le document sera mis en ligne courant juillet sur notre site internet, vous en serez informé.

## 5- MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

---

Pour tout litige entre les parents et l'établissement (décision disciplinaire, résiliation du contrat de scolarisation, impayés, fonctionnement de l'établissement, etc.), les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable, avec l'aide de l'association des parents d'élèves (APEL).

A défaut d'accord amiable, conformément au code de la consommation, les parents ont la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation suivant : Société Médiation Professionnelle, 24 rue Albert de Mun, 33000 Bordeaux.

Toutefois, ne relève pas du champ du médiateur de la consommation, les litiges ayant trait :

- Aux décisions d'orientation, de redoublement et de saut de classe qui peuvent être contestées auprès de la commission d'appel et de recours mise en place par la direction diocésaine conformément aux dispositions du Code de l'éducation.
- Aux décisions prises par un service relevant d'une académie (direction des services départementaux de l'éducation nationale, rectorat, Crous, etc.) et les litiges avec un agent public de l'État.
- Aux décisions prises par l'administration centrale du ministère ou le service interacadémique des examens et concours (SIEC).

## 6- LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

---

Toute contestation susceptible de résulter de l'interprétation, de l'exécution ou de la rupture du contrat de scolarisation sera soumise à la compétence du Tribunal Judiciaire dans le ressort duquel se situe le défendeur. En tout état de cause, la loi française sera seule applicable.